



VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers
Canton de Bouloire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2014

CONVOCAION DU 26 MAI 2014

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17 + 2 procurations

PRESENTS :

Maire : M. Jean-Marie BOUCHÉ
Adjoints : M. Yves HERRAULT
Mme Josiane ROTTIER

Mme Anne-Marie DELOUBES M. Gérard AMESLON
M. Jean-Pierre HARASSE

Conseillers : Mme Chantal PASQUIER
Mme Gaëlle COTTEREAU
Mme Allison BOISLORET
M. Régis PASQUIER

M. Philippe PAPILLON
Mme Isabelle GELINEAU
M. Jean-Marc PAINEAU
Mme Geneviève COURONNE

Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER
M. Eric TROCHON
Mme Stéphanie DUFOUR-BRAY

ABSENTS EXCUSES :

M. Christian MONCHÂTRE
M. Sylvère GIRAULT

donne procuration à
donne procuration à

M. Eric TROCHON
Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER

Est élue secrétaire de séance : Mme Geneviève COURONNE

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 14 avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Il propose que le point suivant soit retiré de l'ordre du jour de la présente séance, tous les éléments n'étant pas réunis pour permettre au Conseil de délibérer :

- Chauffage gymnase/Salle polyvalente – Système de ventilation

Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- M. PAINEAU : Secteur Cour du Louvre

- Mme ASSE-ROTTIER : Visite des bâtiments communaux

1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS

Chantiers en cours et à venir

* Travaux de réaménagement de la Rue Nationale entre Place du Château et Mairie

Les travaux de retrait des fils aériens sont maintenant pratiquement terminés.

* Réfection base de la partie haute du clocher

Pour la remise en place des ardoises manquantes, nous attendons l'intervention de l'entreprise de L Verron.

* Rénovation du Monument aux Morts

L'intervention de l'entreprise de Mr Boisdieu, de la Flèche, est prévue seconde quinzaine de Juin.

* Rénovation d'une grande partie de la cour de l'école maternelle

Les travaux commenceront dès la sortie des classes avec l'intervention de l'entreprise Clément. L'entreprise Proludic procédera à la pose du sol amortissant et du nouveau jeu à partir du 15 Juillet.

* Programme de traçage de passages piétons

Une consultation d'entreprises est en cours pour la réalisation d'un programme de rafraîchissement de passages piétons (surtout dans la partie basse de la Rue Nationale) mais aussi de lignes de Stop et de Cédez le Passage. Il est prévu également de doter de Stop les sorties des rues du Lotissement de la Petite Charmoie sur la rue du Jeu de Paume et sur la rue de la Petite Charmoie.

Mme ASSE-ROTTIER et M. PAINEAU signalent qu'il manque le tracé d'un passage piétons sur la rue Nationale entre la rue du Collège et Epidaure, et sur la rue Saint Julien, entre le magasin Lambert et le Crédit Agricole.

S'agissant du passage entre la rue du Collège et Epidaure, le maire rappelle qu'il était difficile de tracer un passage piétons débouchant sur un arrêt de bus et de poids lourds. Il indique que cette question sera traitée dans le cadre du grand projet de réaménagement de ce secteur de la rue Nationale.

* Rénovation de 2 classes des écoles

Le sujet est à l'ordre du jour de la réunion.

Rénovation du Gymnase phase 2

Deux réunions de préparation ont eu lieu le vendredi 25 Avril et le vendredi 23 Mai.

Il est rappelé que cette seconde tranche de travaux porte essentiellement sur

-la reprise de l'évacuation des eaux usées

-la mise en place d'un nouveau sol sportif (avec un coloris différent pour la partie raquettes sous panneaux de basket)

-la modernisation du système de chauffage

-la création d'un local technique (dont les dimensions seront revues pour intégrer aussi les dalles de protection du nouveau sol dont nous prévoyons l'achat).

-la rénovation des toilettes situées à proximité du local de rangement avec création d'une cabine PMR

-la réfection des pieds de charpente extérieurs.

-l'installation d'un système de contrôle et gestion des accès (que nous avons prévu de rendre opérationnel seulement début Octobre).

-la rénovation peinture du gymnase lui-même mais aussi des vestiaires.

A cette occasion, il sera procédé également

-à la réalisation de modifications des panneaux de basket (décision actée lors du conseil municipal du 16 Décembre 2013)

-à la pose de plaques complémentaires sur les murs de pignon pour la pratique de tir à l'arc pour un coût de fourniture de 1.548€ TTC.

Nous devons également prendre des mesures (remplacement de roulette notamment) pour éviter que des dommages ne soient causés au nouveau sol par le déplacement des agrès.

Réaménagement de la Rue Nationale (entre rue Saint-Julien et mairie)

Il est rappelé aux membres du Groupe de Travail que la réunion au cours de laquelle Mme Caire présentera la première étape de son travail aura lieu le jeudi 26 Juin à 20h.

Secteur des cours du Louvre et du Croissant

A la suite de la demande que nous avons faite au CAUE de faire une étude et des propositions d'aménagement sur ce secteur, nous avons eu le 22 Mai la visite de Mme Levrard à qui nous avons montré les lieux et échangé quelques idées. Nous attendons maintenant le projet de convention de réalisation de la mission.

Une visite du secteur sera organisée à l'intention des membres du GTP prochainement.

Le Maire précise que cette première visite était destinée à permettre au CAUE de faire un état des lieux du secteur. C'est pour cette raison que les membres du GTP n'ont pas été invités à y participer.

Un plan sommaire du secteur concerné a été joint au dossier.

Il est d'ores et déjà clair que la décision de procéder ou non à la démolition de la Salle des Hironnelles conditionnera pour une très large part l'aménagement ultérieur du secteur dans la mesure où la Salle elle-même et la parcelle de jardin située à l'arrière représentent à elles seules une superficie de 650m².

Dossier Pizzeria/Bergerie

Une nouvelle audience du Tribunal de Commerce est programmée le 30 Juin sur la question des loyers impayés.

S'agissant des désordres occasionnés par l'entreprise à laquelle la Sté Aipe avait confié la réalisation des travaux de la cuisine, nous avons donné notre accord à l'entreprise Dagueuet sur son devis d'un montant de 2.737€ TTC.

Nous allons toutefois rapidement le consulter également sur la question des accès. Nous sommes en effet toujours sous le coup d'un avis de la Commission Accessibilité qui, dans l'état actuel des ouvertures, limitait à 19 le nombre de personnes susceptibles d'être accueillies simultanément au sein de l'établissement.

Vol d'un camion-benne à l'atelier communal

La commune a été victime d'un vol très ciblé dans la nuit du lundi 26 Mai, celui du camion-benne Iveco Daily qui date de 2002 et dont la commune avait fait l'acquisition en 2004.

Ce véhicule avait un kilométrage de l'ordre de 135.000 km.

Nous avons pris des mesures de sécurisation d'urgence mais nous travaillons surtout sur les mesures à prendre pour améliorer la protection de nos biens et matériels: gestion des clés, sécurisation porte intermédiaire, pose d'un système d'alarme etc etc

Et bien entendu nous avons tout de suite lancé une recherche d'un véhicule de remplacement sur le marché de l'occasion.

Personnel

L'arrêt maladie de Mr Jeremy Paineau qui a commencé en octobre se prolonge toujours. Son remplacement est assuré par Mr Serge Lachaise. Nous avons eu par ailleurs notification par Mr Jean Lebel de son souhait de mettre fin à sa mise en disponibilité et donc de reprendre son activité le 1er Septembre.

Divers

- Installation d'une « Grosse Pierre » : La Compagnie « Jamais 203 » a eu l'idée, dans le cadre d'une animation, d'installer une grosse pierre sur le petit square qui fait face à l'entrée du Centre Culturel et donc en bordure de la rue du même nom.

- Nous achevons la préparation d'une Lettre de la Municipalité destinée à être diffusée au cours de la seconde quinzaine du mois de Juin. Principaux sujets : Budget 2014, les chantiers de l'été.

- Une réunion du conseil municipal doit être programmée le vendredi 20 Juin en vue de procéder à l'élection des délégués du conseil municipal appelés à participer aux élections sénatoriales du dimanche 28 Septembre.

- Désignation des membres au Conseil d'Administration du CCAS

Le Maire indique qu'outre les 8 membres désignés par le Conseil Municipal, il lui revenait de désigner un nombre équivalent de personnes extérieures, parmi lesquelles figurent notamment des représentants des associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion, des personnes âgées, des familles et des handicapés.

Sont ainsi nommées membres du Conseil d'Administration du CCAS de Bouloire, pour la durée du mandat municipal, les personnes suivantes :

- Madame BARBÉ Monique,
- Mme CHÉRON Marinette,
- Monsieur DERRÉ Jacky,
- Monsieur LAUNAY Francis Rémi,
- Madame RENARD Nicole,
- Mme ROUSSET Maryse,
- Mme VÉRITÉ Eliane,
- Madame VILOTEAU Mireille.

2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2.1 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE

➤ GYMNASSE – SYSTEME DE VENTILATION

Les derniers éléments concernant ce dossier n'étant arrivés que ce matin, le Maire indique que la décision ne peut être prise lors de cette séance et est reportée à la prochaine réunion.

Afin d'informer les élus, il présente une synthèse des travaux à réaliser pour assurer et contrôler le chauffage de la salle polyvalente.

Dans la 2^{ème} tranche des travaux de rénovation du gymnase, le lot 1 bis concerne les travaux de chauffage et de ventilation pour l'ensemble gymnase/salle polyvalente. Ce lot a été attribué à l'entreprise DESSAIGNE pour un montant de 78 881,45 € HT.

Pour remédier aux problèmes fréquemment constatés de surchauffe de la Salle Polyvalente et de consommations d'énergie donc excessives, le parti avait été pris de désolidariser le chauffage du Gymnase de celui de la Salle Polyvalente.

S'agissant de la Salle Polyvalente, il est apparu qu'à l'origine le chauffage devait être pour l'essentiel assuré à partir du système de ventilation installé dans le faux-plafond de l'entrée, les radiateurs n'ayant qu'un rôle d'appoint. Or, sans doute à cause du fonctionnement bruyant du système de ventilation, l'utilisation de celui-ci a été délaissée et les radiateurs sont devenus le mode de fonctionnement principal.

Sans retirer le système actuel, il était proposé d'installer un nouveau système de ventilation. La 1^{ère} proposition de l'entreprise DESSAIGNE comprenait donc la neutralisation du système existant et la mise en place d'un caisson d'insufflation et d'un piège à sons.

Toutefois, lors de la dernière réunion de travail, un nouveau point a été mis en exergue : l'installation proposée, comme l'ancienne, ne ferait que recycler de l'air interne et il serait souhaitable de compléter l'installation envisagée pour faire appel à l'air extérieur. Un chiffrage complémentaire a donc été demandé à l'entreprise. Un chiffrage a également été demandé pour couverture du faux plafond de l'entrée de la Salle d'une couche épaisse de laine de verre.

01 - GYMNASSE – ACHAT DE DALLES DE PROTECTION DU SOL ET D'UN CHARIOT DE TRANSPORT

Le Maire rappelle aux membres présents que la 2^{ème} phase des travaux de rénovation du gymnase comprend le changement du sol sportif.

Il expose qu'en cas d'organisation dans le Gymnase de manifestations extra-sportives, il est actuellement fait utilisation pour protéger le sol sportif de rouleaux de caoutchouc qui pèsent un poids important, sont longs à mettre en place et sont de plus en très mauvais état.

Aussi, il propose de procéder à l'achat de dalles de protection plombantes de 2m x 1m faciles à mettre en place et à retirer. L'achat doit être prévu pour une surface totale de 1.100 m², soit 550 dalles. Cet achat doit être accompagné de l'achat d'un chariot qui permettra de les transporter et de les stocker. Le stockage sera prévu à proximité immédiate dans le second local de rangement qui va être aménagé.

Le Maire présente les offres des 5 entreprises consultées et propose de retenir le devis de l'entreprise SOLOMAT, s'élevant à 13 855 € HT, comprenant la fourniture de 1 100 m² de dalles pour 13 035 € HT et l'achat d'un chariot pour 820 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- donne son accord pour l'acquisition de dalles de protection pour le nouveau sol sportif qui va être installé dans le gymnase,
- accepte le devis de la société SOLOMAT, pour un montant de 16 626 € TTC,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

02 - EXTENSION DU CIMETIERE – DEVOLUTION DES TRAVAUX

Lors de la dernière séance, le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé le programme de travaux à réaliser pour l'extension du cimetière. Il précise que les travaux envisagés ont pour objet à la fois de réaménager la partie haute du cimetière, d'organiser un meilleur traitement des eaux pluviales afin d'éviter le ravinement des allées existantes, de commencer à organiser l'extension du cimetière dont la capacité actuelle approche de la saturation et de proposer une nouvelle prestation (cavernes) aux familles.

Les principaux postes de travaux sont les suivants :

- Pose d'un réseau pour la gestion des eaux pluviales afin d'éviter le ravinement des allées existantes,
- Aménagement d'une placette dans le cimetière du côté de l'entrée rue de la Jugierie,
- Création d'une allée reliant la placette à l'extension et d'une allée pour la desserte des nouvelles tombes,
- Installation de 12 cavernes individuelles,
- Aménagement paysager avec plantation d'arbres, d'arbustes et engazonnement,
- Changement du caniveau devant l'entrée du cimetière (option),
- Mise en place d'un nouveau Jardin du Souvenir paysagé (tranche conditionnelle).

Suite à la consultation lancée pour la réalisation des travaux avec un lot unique comprenant Terrassement, traitements de sol, mobilier et plantations, le Maire expose que 7 offres ont été reçues et ont fait l'objet d'une analyse par le cabinet Feuille à Feuille, maître d'œuvre pour cette opération. Il rappelle que le coût prévisionnel global était estimé par le maître d'œuvre à 77 528 € HT, tranche conditionnelle incluse.

Après examen des propositions et analyses par rapport aux 3 critères de sélection (technique, prix et délais), le Maire propose de suivre l'avis de la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 21 mai.

La Commission a choisi de retenir l'entreprise JULIEN et LEGAULT pour réaliser ce chantier. Cette entreprise présente une offre s'élevant à 66 606,45 € HT, option et tranche conditionnelle incluses, ce montant étant réduit à 64 983,45 € HT si l'on faiten tout cas, dans un premier temps, l'économie des 2 bancs prévus pour le Jardin du Souvenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de confier à l'entreprise JULIEN et LEGAULT la réalisation des travaux d'extension du cimetière,
- décide de retenir l'option pour le caniveau ainsi que la tranche conditionnelle pour le Jardin du Souvenir, à l'exception de l'achat des 2 bancs,
- dit que le montant du marché s'élève donc à 64 983,45 € HT, soit 77 980,14 € TTC,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

Mme ASSE-ROTTIER demande s'il est envisagé d'engager une procédure pour le relevage des concessions afin de reprendre les terrains des concessions abandonnées dans la partie ancienne du cimetière et si un Groupe de Travail sera constitué pour le cimetière.

Le maire rappelle que la procédure relative au relevage des concessions anciennes est une procédure longue et coûteuse mais qu'il a bien l'intention de la lancer et la mener à son terme au cours du nouveau mandat.

Il faut aussi parallèlement définir et mettre en œuvre une nouvelle gestion du cimetière avec recours à un logiciel de gestion et d'information approprié.

Pour ces différentes actions, il compte bien s'appuyer sur un Groupe de Travail et de Propositions qui sera constitué à cet effet.

03 - ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DU PETIT MARCHE

Le Maire expose au Conseil Municipal que lors de l'aménagement de la partie basse de la rue Nationale, entre la place de l'Eglise et le rond-point de la Poste, la rénovation de l'éclairage public au niveau de la place du Petit Marché et de la rue Chantoiseau n'avait pas été prévue.

Afin de supprimer le trou noir existant au niveau de la pharmacie, il conviendrait de supprimer les 3 anciens luminaires et de les remplacer par des mâts ou lanternes murales, de même modèle que ceux installés sur la place de l'Eglise.

Il présente le devis de la société CITEOS d'un montant de 10 455,90 € HT pour réaliser ces travaux, comprenant l'enfouissement du réseau d'éclairage public sur ce secteur, la pose de 2 lanternes murales et le remplacement du mât d'éclairage existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- donne son accord pour la modification du réseau d'éclairage public au niveau de la place du Petit Marché,
- accepte le devis de la société CITEOS, pour un montant de 10 455,90 € HT, soit 12 547,08 € TTC,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

04 - RENOVATION DE DEUX CLASSES DANS LES ECOLES

En vue de poursuivre le programme de rénovation des classes des écoles, le Maire informe les élus qu'une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises pour la rénovation de la classe de M. DELOUBES à l'école primaire René Cassin 2, rue des Maillets et celle de la classe de Mme GAUDIN à l'école maternelle.

Le Maire détaille les travaux qui seront à réaliser dans les classes durant les congés d'été 2014 :

- classe de l'école RC2 : mise en place de fibre de verre sur les murs et la peinture des murs, boiseries et radiateurs, ainsi que le ponçage et la vitrification du parquet existant.
- classe maternelle : travaux identiques au niveau des murs. Pour le sol, deux options ont été envisagées : métallisation du sol existant ou pose d'un carrelage.

Le Maire présente le seul devis reçu en Mairie qui émane de l'entreprise BOUET, une autre entreprise ayant indiqué qu'elle allait bientôt cesser son activité.

Il indique que le montant total du chantier s'élève à 9 062,40 € TTC (7 552 € HT), décomposé comme suit :

- classe maternelle : 3 106 € HT pour la peinture des murs et la métallisation du sol.

L'option carrelage a été écartée, car fortement déconseillée en raison de l'amplification des bruits et de son coût (3 760 € TTC) d'autant que le sol existant est en bon état et nécessite surtout un bon nettoyage.

- classe primaire : 2 526 € HT pour la peinture et 1 920 € HT pour la rénovation du parquet par l'entreprise BASTIEN PARQUETS, l'entreprise BOUET n'assurant pas cette prestation.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide de procéder à la rénovation de 2 classes,
- retient le devis de l'entreprise BOUET, pour un montant de 5 632 € HT, soit 6 758,40 € TTC,
- accepte le devis de l'entreprise BASTIEN PARQUETS, pour un montant de 1 920 € HT, soit 2 304 € TTC,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

2.2 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGÉTAIRES

05 - COMMUNAUTE DE COMMUNES – FONDS DE CONCOURS AU SERVICE JEUNESSE ET SOCIAL

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- accepte le versement pour l'année 2014 d'un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays

Bilurien pour un montant de 21 640 €, afin de financer une partie du fonctionnement de l'équipement "Service jeunesse et social de la Communauté de Communes",
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants et notamment la convention entre la Commune et la Communauté de Communes précisant les conditions de versement de ce fonds de concours.

Le Maire rappelle qu'il s'agit de compenser une partie du transfert de charges de l'école de musique à la Communauté de Communes au 1^{er} septembre 2013 et que la Commune avait prévu, par délibération du 14 janvier 2013, de verser un fonds de concours pendant 2 ans à la Communauté de Communes pour compenser la charge transférée.

2.3 PERSONNEL

06 - CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Le Maire expose aux membres présents que conformément à l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient au conseil municipal d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire et/ou saisonnier d'activité dans les services communaux.

Le Maire propose la création de 2 postes d'Adjoint Technique :

*** Travaux de l'été**

L'organisation du travail technique pendant l'été est habituellement compliquée du fait des travaux à réaliser durant cette période (entretien des espaces verts, travaux dans les écoles ...) et de la prise des congés annuels par le personnel technique. Cette année, vient s'ajouter le Comice agricole organisé au niveau du canton qui aura lieu à Bouloire les 30 et 31 août prochain.

Pour faire face à l'accroissement de travail généré par l'organisation de cette grande manifestation, le Maire propose le recrutement d'un Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet pour la période du 15 juillet au 5 septembre 2014.

*** Agent à l'école maternelle**

Depuis le 1^{er} janvier 2014, un des agents qui travaillent à l'école maternelle a été placé en disponibilité sur sa demande. Dernièrement, cet agent a fait part de son souhait de démissionner, démission qui a été acceptée depuis le 16 mai 2014.

Aussi, en attendant de procéder au recrutement d'une ATSEM pour la rentrée scolaire de septembre, le Maire propose de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité d'Adjoint Technique à l'école maternelle de 2^{ème} classe à 20h40 par semaine, du 16 mai au 31 août 2014, le temps de travail de ce poste étant annualisé.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide la création de 2 postes pour accroissement temporaire d'activités dans le grade d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, l'un au Service Technique, l'autre à l'école maternelle, selon les modalités précisées ci-dessus,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

07 - CREATION D'UN POSTE D'ATSEM DE 1^{ère} CLASSE

Le Maire explique au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il indique que Mme Annick GUEDON, Adjoint Technique de 2^{ème} classe à l'école maternelle, a démissionné depuis le 16 mai 2014, après avoir été en disponibilité à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le Maire ajoute que légalement, les agents travaillant à l'école maternelle doivent être titulaires du grade d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles maternelles), après inscription sur une liste d'aptitude qui fait suite à la réussite du concours.

Il propose donc au Conseil Municipal la création d'un poste d'ATSEM à l'école maternelle selon les conditions suivantes :

- création du poste à compter du 1^{er} septembre 2014,
- temps de travail annualisé du poste fixé à 20h40 par semaine,
- en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier au moins du CAP Petite Enfance.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 19 voix pour,

- décide la création à compter du 1^{er} septembre 2014 d'un poste d'ATSEM de 1^{ère} classe à l'école maternelle pour un temps d'emploi annualisé de 20h40 par semaine,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants.

Suite à la demande de M. PAPILLON, le Maire indique qu'un organigramme du personnel communal, avec le grade et le temps de travail des agents, sera adressé à chaque élu.

2.3 POINTS DIVERS

08 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Le Maire indique aux membres présents que par délibérations du 14 avril 2014, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
 - * Achat de rideaux pour l'école RC2 auprès de LIVET pour 590 € HT,
 - * Achat d'un store et de rideaux pour la Perception auprès de LIVET pour 1 091 € HT,
 - * Achat d'une rampe d'éclairage pour le théâtre auprès de RICHARD AUDIOPRO pour 1 136 € HT,
 - * Achat d'un ordinateur portable pour la Mairie auprès de COMPUTECH pour 416,58 € HT,
 - * Remplacement de la porte entre la cour RC1 et l'école maternelle par H et H pour 928 € HT,
 - * Rénovation du Monument aux Morts par BOISDIEU pour 2 600 € HT,
 - * Travaux de restauration intérieure dans la pizzeria par PLAIS DAGUENET pour 2 281,30 € HT,
 - * Travaux de busage et de remplacement de caniveaux dans la partie basse de la rue Haute par l'entreprise PASQUIER pour 2 210,28 € HT,
 - * Création d'une ouverture dans la clôture du parking de la salle polyvalente par CLOTURES RENAULT pour 395 € HT.
- Avenant aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière : Néant
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Préemption Urbain non exercé pour les ventes suivantes :
 - * Vente par M. GAL et Mme DUPRE à M. BOBET d'une propriété bâtie au 8 rue de la Butte,
 - * Vente par la SAMO à Mme TROUILLET d'une propriété bâtie au 13 chemin du Dué,
 - * Vente par la SCI du Dué à VSD La Vollerie d'une propriété bâtie au 41, rue du Collège,
 - * Vente par les conjoints PASQUIER à M. et Mme MENANT d'une propriété bâtie au 11, rue Chantoiseau.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises.

09 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ELECTION DE SES MEMBRES

Le Maire rappelle que lors de la séance du 14 avril dernier, le Conseil Municipal avait défini les conditions de dépôt des listes pour constituer la Commission de délégation de service public, composée par le maire, président de droit, et 3 titulaires. Les titulaires sont élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Suite à la dernière réunion de Conseil, le Maire indique qu'une liste de titulaires et une liste de suppléants ont été déposées, constituées par :

- Liste des titulaires : Eric TROCHON, Gérard AMESLON et Jocelyne ASSE-ROTTIER,
- Liste des suppléants : Yves HERRAULT, Christian MONCHÂTRE et Sylvère GIRAULT.

Le Maire invite le Conseil à procéder au vote, d'abord pour les délégués titulaires et ensuite pour les délégués suppléants.

Mme Isabelle GELINEAU est désignée comme scrutateur.

♦ Délégués titulaires

Une seule liste est candidate, dénommée Liste 1, composée de : Eric TROCHON, Gérard AMESLON, Jocelyne ASSE-ROTTIER

Nombre de votants 19
Nombre des suffrages exprimés 19

A obtenu :

Liste 1 dix-neuf voix (19)

Sont élus comme membres titulaires pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante : Eric TROCHON, Gérard AMESLON, Jocelyne ASSE-ROTTIER.

♦ Délégués suppléants

Une seule liste est candidate, dénommée Liste 1, composée de : Yves HERRAULT, Christian MONCHÂTRE et Sylvère GIRAULT

Nombre de votants 19
Nombre des suffrages exprimés 19

A obtenu :

Liste 1 dix-neuf voix (19)

Sont élus comme membres suppléants pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante : Yves HERRAULT, Christian MONCHÂTRE et Sylvère GIRAULT.

➤ CREATION D'UNE COMMISSION FLEURISSEMENT

Le Maire propose de constituer une commission qui aura en charge la mise en œuvre d'actions en vue d'assurer le fleurissement de la Commune. Cette commission sera co-animée par Anne-Marie DELOUBES et Josiane ROTTIER. Le Maire précise que des personnes extérieures au Conseil Municipal peuvent y participer.

COMMISSION FLEURISSEMENT	
Anne-Marie DELOUBES	Josiane ROTTIER
Chantal PASQUIER	Jean-Marc PAINÉAU
Isabelle GELINEAU	

3 - QUESTIONS DIVERSES

*** Visite des bâtiments communaux**

A la demande de plusieurs élus, une visite des bâtiments communaux aura lieu en septembre, probablement sur 2 samedis matins en fonction de la disponibilité des conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Geneviève COURONNE

Les Conseillers Municipaux